Biographie de l’éminent savant cheikh Yahya Ibnu Ahmad An-najmî

samedi 26 juillet 2008, par Sounna

Biographie de l’érudit, cheikh Ahmad ibn Yahya ibn Mouhammad An-Najmi ibn Choubayr, sous la plume de son élève Mouhammad ibn Hadi Al-Madkhali

Louange à Allah. Nous Le louons et nous implorons Son aide, Son pardon et Sa protection contre le mal de nos âmes et celui de nos actions. Celui qu’Allah guide ne peut être égaré et celui qu’Il égare ne peut être guidé. Et je témoigne qu’il n’y a d’autre divinité qu’Allah, Unique, sans associés et je témoigne que Mouhammad (صلى الله عليه وسلم) est Son serviteur et Messager. Que les éloges d’Allah soient sur lui, sur sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent fidèlement jusqu’au Jour du jugement.

En vérité, les savants ont, sur nous, des droits qui font de ceux qui ne les respectent pas des transgresseurs. Et, mettre par écrit leurs hautes qualités, leur comportement exemplaire, leur noble caractère, couvrir les pages de leurs vertus pour la postérité et préserver les fruits de leurs pensées [1], qui sont parmi les biens les plus précieux, est une manière d’être attentif à ces droits. De même qu’il nous revient, pour consacrer nos droits envers eux, de les honorer par nos paroles, nos cœurs et nos actes. Tout comme il convient de ne pas leur nuire en s’attaquant à leur honneur, en rabaissant leur noble nature, en étant à l’affût du moindre de leurs défauts ou de la plus bénigne de leurs erreurs.

D’ailleurs les versets coraniques et les traditions prophétiques indiquent que tout cela est proscrit et menacent ceux qui oseraient s’attaquer à eux du sort le plus terrible.

Et, parmi ceux envers qui nous devons nous acquitter de ce droit figure notre maître, l’érudit, cheikh Ahmad ibn Yahya An-Najmi – qu’Allah le garde – dont le savoir nous a été grandement profitable. Qu’Allah le récompense donc de la meilleure des manières pour cela.

Or, les amoureux du cheikh nous ont demandé à maintes reprises, avec beaucoup d’instance, de présenter en quelques mots – même restreints – la vie du cheikh ainsi que ses études. Connaissant mon incapacité et mes limites, j’ai tenté de me dérober, m’excusant sans cesse de ne pouvoir m’acquitter de cette tâche, mais en vain. Pas un seul d’entre eux n’a accepté mes excuses. Face à leur insistance, j’ai demandé l’assistance d’Allah (ta’ala), Seul, pour la rédaction de ces quelques lignes à propos de notre cheikh – qu’Allah (ta’ala) le préserve.

Son nom et ses origines

Notre maître, l'éminent savant, versé dans le hadith (mouhaddith), le jurisconsulte digne de confiance, l'actuel mufti de la région de Jazan où il est le porteur de la bannière de la Sounna et du hadith, est le cheikh Ahmad ibn Yahya ibn Mouhammad ibn Choubayr, An-Najmi, de la famille Choubayr appartenant aux Beni Hoummad, l'une des tribus réputées de la province de Jazan.

Sa naissance

Le cheikh – qu'Allah le garde – est né dans le village d'An-Najamiyya, le 22 du mois de Chawwal de l'année 1346 de l'hégire. Il a grandi dans le giron de ses deux vertueux parents dont il fut le fils unique. C'est la raison pour laquelle, ils le consacrèrent à Allah, ne lui imposant aucune tâche qui ne soit vouée à Allah. Ils lui accordaient une attention si particulière qu'ils ne le laissaient même pas jouer avec les enfants. Puis, lorsqu'il eut atteint l'âge de raison, ils l'inscrivirent dans les écoles coraniques privées où il apprit à lire, à écrire et où il [apprit et] lut le Coran devant un maître à trois reprises, la dernière se situant en 1358 de l'hégire, l'année de l'arrivée de cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi (rahimahoullah).

Il récita le Coran une première fois devant cheikh 'Abdouh ibn Mouhammad 'Aqil An-Najmi en 1355, puis devant cheikh Yahya Faqih 'Abasi, un Yéménite qui s'était installé dans le village et auprès de qui notre cheikh étudia en 1358. Puis, lorsque le cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi arriva à An-Najamiyya, une controverse au sujet d'al-istiwa' s'engagea entre lui et cet enseignant [yéménite], qui était "ach'ari" [2]. Controverse qui se solda par la défaite de ce dernier qui prit la fuite : [Tout ce qui restait de ces injustes fut alors exterminé. Louange à Allah, Seigneur des mondes]. [3]

Ses études

Après la fuite de leur professeur "ach'ari", le cheikh, accompagné de ses deux oncles paternels, cheikh Hasan ibn Mouhammad An-Najmi et cheikh Housayn ibn Mouhammad An-Najmi, fréquenta quelques jours, au cours de l'année 1359 les leçons du cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi dans la ville de Samita. Puis, en 1360, plus précisément au mois de Safar, notre cheikh s'inscrivit à l'Ecole salafi où il apprit le Coran avec ses règles de récitation, cette fois sur les recommandations de cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi (rahimahoullah) lui-même et sous la direction de cheikh 'Outhman ibn 'Outhman Hamli (rahimahoullah) auprès de qui il apprit également par cœur les ouvrages qui suivent : Touhfat al-atfâl, Hidâya al-moustafîd, Talâtha al-ousoul (Les trois fondements), Al-arba'ân annawawiyya" (Les quarante hadiths de l'imam An-Nawawi) et Al-hisâb. Il maîtrisa également l'art de la calligraphie.

Dans la matinée, il assistait aux cours réservés aux enfants, auxquels cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi l'avait inscrit. Puis, lorsque se dispersaient les enfants, après la prière du "dhouhr" et jusqu'à celle de la nuit ('cha'), il rejoignait les adultes dans les cours dispensés par cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi en personne.

Puis, il regagnait le village d’An-Najamiyya avec ses deux oncles cités précédemment.

Puis, après quatre mois d’études, cheikh ’Abdoullah Al-Qar’awi (rahimahoullah) l’autorisa à assister de façon officielle aux cours des grands. Auprès du cheikh, il étudia les ouvrages suivants : Ar-Rahbiyya, dans l’étude des règles du partage de l’héritage, Al-Ajouroumiyya, dans la grammaire arabe, Kitâb at-tawhîd, Boulough al-marâm, Al-Bayqouniyya, Noukhba al-fikr et son explication, Nouzha al-nadhar, Moukhtasarât fi as-sîra, Tasrîf al-ghazzi, Al-’awamil fi an-nahou mia, Al-waraqât, dans les fondements de la jurisprudence (ousoul al fiqh), Al-’aqîda at-tahâwiyya avec l’explication de cheikh ’Abdoullah Al-Qar’awi avant de voir celle d’Ibn Abi Al-’Izzi. En outre, il étudia auprès du cheikh une partie des livres qui suivent : Al-Alfiyya d’Ibn Mâlik, Ad-Dourour al-bahiyya, avec son explication, Ad-Darari al-moudhiyya, dans la jurisprudence, ces deux dernières œuvres étant d’Ach-Chawkâni (rahimahoullah), ainsi que d’autres livres. Certains, comme ceux qui précédent étaient étudiés dans le cadre du programme scolaire, alors que d’autres, comme Nayl al-awtâr, Zâd al-ma’âd, Nour al-yaqîn, Al-Mouwatta’ et les ouvrages de référence, étaient lus pour mieux comprendre des œuvres plus courtes ou dans le cadre de recherches.

Puis, en 1362 de l’hégire, cheikh ’Abdoullah Al-Qar’awi (rahimahoullah) distribua à ses élèves les différents volumes des ouvrages de référence qui se trouvaient dans sa bibliothèque personnelle : As-sahîhayn [Sahîh Al-Boukhari et Sahîh Mouslim], les Sounan d’Abou Dawoud et d’An-Nasaï, le Mouwatta’ de l’Imam Malik. Ils étudièrent donc en partie ces œuvres auprès de lui mais sans parvenir à les achever car, à cause de la sécheresse, ils durent se séparer.

En 1364, ils revinrent et reprirent leurs études auprès de cheikh ’Abdoullah Al-Qar’awi (rahimahoullah) qui accorda à notre cheikh l’autorisation d’enseigner les six recueils de hadiths de référence [4].

Puis, en 1369 de l’hégire, il étudia auprès de cheikh Ibrahim ibn Mouhammad Al-’Amoudi (rahimahoullah), le juge de Samita à cette époque, le livre intitulé Islâh al-moujtama’ (La réforme de la société) et celui de cheikh ’Abd Ar-Rahman ibn Sa’di (rahimahoullah) dans la jurisprudence (fiqh), composé sous forme de questions-réponses et intitulé Al-irchâd ilâ ma’rifa al-ahkâm.

Sur les recommandations de ’Abdoullah Al-Qar’awi (rahimahoullah), il étudia auprès de cheikh ’Ali, le fils de cheikh ’Outhman Ziyad As-Soumali, des livres de conjugaison et de grammaire arabe comme Al-’awâmil fi an-nahou mia.

En 1384 de l’hégire, il assista aux leçons (dourous) dispensées par le cheikh, le guide, l’éminent savant, le mufti du royaume d’Arabie saoudite, cheikh Mouhammad ibn Ibrahim de la famille du Cheikh [Mouhammad ibn ’Abd Al-Wahhab] (rahimahoullah). Pendant deux mois environ, il étudia auprès de lui l’exégèse coranique à travers l’exégèse d’Ibn Jarir At-Tabari, selon la lecture de ’Abd Al-’Aziz Ach-Chalhoub. La même année, pendant un mois et demi environ, il écouta, entre la prière du "maghrib" et celle de la nuit, les commentaires du

Sahîh Al-Boukhari de notre cheikh, le guide, l'éminent savant, cheikh 'Abd Al-'Aziz ibn Baz (rahimahoullah).

Ses maîtres

Ce qui précède indique déjà quels furent ses maîtres. Voici la liste de leurs noms :

1- Cheikh Ibrahim ibn Mouhammad Al-'Amoudi, le juge de Samita à son époque.

2- Cheikh Hafidh ibn Ahmad Al-Hakami (rahimahoullah)

3- L'éminent savant, le prêcheur, le réformateur dans le sud du Royaume, 'Abdoullah Al-Qar'awi (rahimahoullah), auprès de qui cheikh Ahmad [An-Najmi] obtint ses diplômes et dont il profita le plus en terme de savoir.

4- Cheikh 'Abdouh ibn Mouhammad 'Aqil An-Najmi

5- Cheikh 'Outhman ibn 'Outhman Cheikh Hamali

6- Cheikh 'Ali, le fils de cheikh 'Outhman Ziyad As-Soumali

7- Le cheikh, le guide, l'éminent savant, l'ancien mufti d'Arabie saoudite, Mouhammad ibn Ibrahim de la famille du Cheikh [Mouhammad ibn 'Abd Al-Wahhab] (rahimahoullah).

8- Cheikh Yahya Faqih 'Abasi Al-Yamani

Ses élèves

Notre cheikh - qu'Allah le Très Haut le garde - eut une multitude d'élèves. Combien d'étudiants a pu avoir un homme qui consacra presque un demi siècle à l'enseignement ? Et si je commençais à les dénombrer, il me faudrait de volumineux registres pour tous les inscrire. Je me contente donc d'en citer certains exemples qui donnent une idée de la qualité du reste de ses élèves. Parmi eux donc :

1-Notre cheikh, l'érudit versé dans le hadith (mouhaddith), le défenseur de la Sounna, cheikh Rabi' ibn Hadi.

2-Notre cheikh, l'érudit versé dans la jurisprudence (faqîh), Zayd ibn Mouhammad Hadi Al-Madkhali.

3-Notre cheikh, le savant émérite, 'Ali ibn Nasir Al-Faqihi.

Nous nous sommes seulement contenté de mentionner ces trois-là compte tenu de leur renommée dans le milieu des sciences religieuses. Que personne ne nous en veuille donc.

Sa vivacité d'esprit

Le cheikh – qu'Allah le garde – est doué d'un esprit très perspicace et d'une grande mémoire, et ce depuis sa tendre enfance, comme le prouve ce récit de notre oncle paternel, cheikh 'Oumar ibn Ahmad Jardi Al-Madkhali – qu'Allah l'assiste :

"Lorsque, en 1359, cheikh Ahmad [An-Najmi] assistait avec ses deux oncles Hasan et Housayn An-Najmi aux cours pour adultes dispensés à l'Ecole salafi de Samita par cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi, il avait à peine treize ans. Et, il retenait parfaitement ces cours".

J'ajoute, quant à moi, que c'est la raison pour laquelle cheikh 'Abdoullah Al-Qar'awi lui permit d'assister aux leçons que lui-même se chargeait de donner aux adultes. En effet, il découvrit en lui excellence, rapidité à mémoriser et vivacité d'esprit.

Ses activités professionnelles

Notre cheikh – qu'Allah le garde – fut professeur dans les différentes écoles de son maître 'Abdoullah Al-Qar'awi (rahimahoullah), avec l'espoir d'en être récompensé par Allah. Puis, lorsque les premiers postes d'enseignants furent créés, il fut nommé au poste de professeur dans son village d'Al-Najamiyya, en 1367 de l'hégire. En 1372, lui fut confiée la fonction d'imam et de professeur dans le village d'Abou Sabila dans la région d'Al-'Aridha. En 1374, le premier du mois de Mouharram, précisément, il fut nommé professeur au tout nouvel Institut des sciences religieuses de Samita qu'il quittera en 1384 dans l'espoir d'obtenir un poste d'enseignant à l'Université islamique de Médine. Il voyagea donc vers la cité du Prophète mais des difficultés l'empêchèrent d'atteindre son but et l'obligèrent à regagner sa région. Là, Allah lui destina d'être nommé prédicateur dans la province de Jazan par le ministère de la Justice. Il se consacra donc à la prédication et à l'orientation des gens de la meilleure manière.

Puis, en 1387 de l'hégire, précisément le premier du mois de Rajab de cette année, il retrouva son poste d'enseignant à l'Institut des sciences religieuses, mais, à sa demande, dans la ville de Jazan. Puis, en 1389, au début de l'année scolaire, il reprit sa fonction de professeur à l'Institut de Samita où il enseigna jusqu'à sa retraite qu'il prit le premier du mois de Rajab de l'an 1410 de l'hégire.

Et, depuis lors et jusqu'au jour où ces quelques lignent ont été rédigées, il se consacre à l'enseignement : chez lui, à la mosquée du voisinage, ainsi que dans d'autres mosquées de la région, à travers des leçons hebdomadaires, sans oublier les fatwas qu'il émet régulièrement.

Il a, en cela, écouter son maître qui lui recommandait de ne jamais tourner le dos à l'enseignement et de prendre soin de ses élèves, en particulier ceux qui avaient quitté leur pays et leur famille. Et notre cheikh – qu'Allah le garde – applique ces recommandations avec une patience étonnante. Qu'Allah le récompense donc pour cela.

Comme il a tenu compte des recommandations de son maître, Al-Qar'awi (rah) en mettant à profit son temps libre pour poursuivre l'étude des sciences religieuses et les recherches, en particulier dans la science du hadith et dans la jurisprudence et ses fondements, si bien qu'il a fini pas surpasser ses paires et par être versé dans ses domaines. Qu'Allah bénisse donc sa vie et son œuvre et rende ses efforts utiles aux gens.

Ses ouvrages religieux

Notre cheikh - qu'Allah le garde - a produit de nombreuses œuvres écrites, mais certaines seulement ont été publiées. Nous implorons donc Allah de faciliter la publication de celles qui ne l'ont pas encore été afin que les gens en profitent. Parmi ces œuvres :

1-Awdhah al-ichâra fi ar-rad 'ala man abâha al-mamnou' min az-ziyâra

2-Ta'sîs al-ahkâm charh 'oumdat al-ahkâm (dont seulement une infime partie a été publiée).

3-Tanzâh al-charî'a min ibâha al-aghâni al-khalî'a

4-Risâla al-irchâd ilâ bayân al-haq fi houkm al-jihâd

5-Risâla fi houkm al-jahr bil-basmala

6-Fath al-rabb al-wadoud fi al-fatâwa wa ar-roudoud

7-Al-Mawrid al-'adhb az-zalâl fî ma intiqad 'alâ ba'dh al-manâhij ad-da'awiyya min al-'aqâïd wa al-a'mâl

Ainsi que d'autres ouvrages profitables qu'il a mis à la disposition des musulmans, qu'Allah l'en récompense de la meilleure manière et les rende utiles à l'islam et aux musulmans.
Que les éloges d'Allah soient sur notre Prophète Mouhammad, sur sa famille et l'ensemble de ses compagnons.

Rédigé par son élève : Mouhammad ibn Hadi ibn 'Ali Al-Madkhali
Maître de conférence à la faculté de Hadith de l'Université islamique de la ville du Prophète (Médine)

Notes

[1] Il s'agit ici des fruits du savoir qu'ils n'ont cueillis qu'après un long effort et un dur labeur spirituel et qu'ils ont mis à notre disposition. Qu'Allah les récompense donc de la meilleure manière pour ce qu'ils nous ont apporté.

[2] C'est-à-dire qu'il était, dans sa croyance, influencé par les idées d'Abou Al-Hasan Al-Ach'ari. Celui-ci fut à l'origine de l'une des principales sectes égarées de l'islam, dont l'une des particularités est qu'elle renie une partie des Attributs d'Allah. Parmi eux, "al-istiwa'" c'est-à-dire, le fait qu'Allah s'est élevé au-dessus de Son Trône [Note du traducteur].

[3] Sourate Les bestiaux (Al-an'âm), verset 45.

[4] Ceux d'Al-Boukhari, Mouslim, At-Tirmidhi, Abou Dawoud, An-Nasaï et Ibn Majah (Note du traducteur).

Padd Solutions sous Licence GNU